

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois et le seize du mois de Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Madame Patricia VIVARES, Madame Marlène LAUGIER, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE,

Pouvoirs : Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Eric BOYER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Gisèle GIRARD (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Monsieur Franck RIMBERT (procuration à Madame Anne CUNTY), Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Robert IGOULEN, (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIERE). Monsieur Patrick MONTY (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

Absents excusés : Monsieur Pascal BREMOND, Madame Sabrina BOHIGUES.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence suite à la tragédie, au tremblement de terre qu'il y a eu en Turquie et en Syrie et qui a fait plus de 50 000 morts. Il souhaite également rappeler au cours de cette minute de silence les morts de la guerre russo-ukrainienne.

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité Gêrôme VIAU en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Adopté à l'unanimité.

Question n° 1
Compte rendu des décisions municipales

Rapporteur : Didier CARLE, Maire

Le Conseil est informé sur les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre, conformément à la délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2023-3 du 23 Janvier 2023 relative au contrat d'assistance en assurances conclu avec le Cabinet A.C.E. Consultants pour assurer le suivi et la gestion des marchés publics d'assurances. Ce contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant forfaitaire de 1 320.00 euros H.T. par an, sans déplacement.

N° 2023-4 du 30 Janvier 2023 relative à la passation d'un avenant n°1 dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de véhicules neufs pour les besoins de la Ville - Lot 01 : Véhicule de type Pick Up avec aménagement pour le Comité Communal des Feux de Forêt, avec la Société TOULON DIFFUSION AUTO. Suite à des événements climatiques impactant la production des véhicules TOYOTA, la date de livraison du véhicule CCFF est reportée au 30 juin 2023 au plus tard.

N° 2023-5 du 30 Janvier 2023 relative à la passation d'un avenant n°1 dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de véhicules neufs pour les besoins de la Ville - Lot 02 : Véhicule utilitaire de 3.5 T de PATC avec benne pour les Services Techniques, avec la société SVDA PEUGEOT CARPENTRAS. La société PEUGEOT rencontrant des difficultés d'approvisionnement, la date de livraison du véhicule pour les Services Techniques est reportée au 30 juin 2023.

Pris acte.

Question n° 2

Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL)
pour l'exercice 2023

Rapporteur : Didier CARLE, Maire

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.

La collectivité peut bénéficier d'un financement au titre de la DSIL dès lors qu'elle présente un projet qui s'inscrit dans l'une des 6 grandes thématiques qui sont :

- Le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire propose au titre de la DSIL 2023, d'inscrire la « Rénovation thermique des bâtiments communaux », comprenant les projets suivants et à solliciter une subvention la plus élevée que possible :

- ⇒ Rénovation de l'école des Valayans : changement des menuiseries, réfection façades, isolation des combles, pour un montant de travaux de 47 436,00 € H.T.,
- ⇒ Rénovation de la Mairie annexe des Valayans : changement des menuiseries, remplacement des radiateurs, isolation des combles pour un montant de travaux de 36 719,65 € H.T.,
- ⇒ Rénovation de l'école élémentaire Jean Moulin (lot 2) : remplacement des menuiseries pour un montant de 147 503,50 € H.T.

Monsieur GRAVIER, sans vouloir remettre en cause les compétences des personnes ni le travail soutenu qui est fait, demande s'il ne faudrait pas embaucher un directeur de projets compte tenu des nombreux projets de la ville dont les dossiers sont lourds à gérer, qui mettent du temps et qui représentent un travail énorme pour les années à venir (rénovation des écoles, poste de police...).

Monsieur le Maire confirme qu'il y a du travail à faire. Pour les projets annoncés, ce sont des crédits d'Etat qui sont gérés par le Préfet de Région via la Préfète. Par ailleurs, il propose de présenter également ce dossier au titre du fonds vert, nouveau fonds de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 3

Avenant au contrat de prévoyance santé pour les agents de la Ville
et du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Didier CARLE, Maire

La loi rend obligatoire la participation financière des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents, c'est ce que l'on appelle la PSC.

Il rappelle qu'un contrat collectif pour les frais de santé à adhésion facultative a été conclu avec le groupe Solimut « Mutuelle de France » pour 72 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025. L'assureur s'est engagé à fixer les taux de cotisation pendant 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le calcul de la cotisation s'assoit sur le PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) et à compter du 1^{er} janvier 2023, le PMSS, qui est un indice utilisé pour calculer les prestations sociales et qui évolue en fonction de l'évolution des salaires dont sa revalorisation est fixée par un décret, passe de 3 428,00 € à 3 666,00 €. De plus, l'engagement, des 3 ans, pris par le groupe Solimut au titre du contrat initial ne s'applique plus à compter de cette même date.

Par avenant, le groupe Solimut fixe une augmentation du taux de cotisation de 3% qui respecte les conditions du marché et qui vient s'ajouter à la hausse du PMSS.

En réponse à Monsieur GRAVIERE concernant une quote-part prise obligatoirement en charge par l'employeur, Monsieur le Maire précise que la collectivité participe à hauteur de 20 euros par adhérent à ce contrat et 5 euros par ayant-droit.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 4

Nouvelle tarification pour les forains pour les Fêtes Votives

Rapporteur : Guillaume PASCAL, Adjoint au Maire

Lors de la Commission des Fêtes qui s'est réunie le 19 Janvier 2023, il a été proposé la mise en place d'un nouveau forfait « petits stands » (coup de poing, barbe à papa, bonbons, etc...) à 15 € le mètre de 0 à 2 mètres linéaires pour les trois fêtes votives, Saint Marc, Saint Roch et les Valayans.

Tous les membres présents de la Commission, y compris le représentant des forains, ont validé ce nouveau forfait pour une application dès la fête d'avril. Tous les autres tarifs actuels demeurent inchangés.

Adopté à l'unanimité

Question n° 5

Avenant au marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble communal situé Place de la Juiverie

Rapporteur : Didier CARLE, Maire

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé Place de la Juiverie, il convient d'approuver un avenant à conclure avec la SARL AASCO-AS COURTHEZON, titulaire du lot 02 : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Cet avenant est la conséquence de prestations complémentaires réalisées par le SARL AASCO-AS COUTHEZON suite à des circonstances imprévues ayant amené à une prolongation d'exécution des travaux (avec notamment les enduits intérieurs qu'il a fallu réaliser à la chaux et au chanvre ce qui a considérablement fait prendre du retard à l'entreprise en question), ainsi que des prestations supplémentaires à prévoir (création d'un point d'eau à l'étage, prises de courant de supplémentaires...) entraînant le report de la date de réception du chantier au 30 avril 2023.

Le montant de l'avenant s'élève à 960,00 euros H.T.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 6

Intégration d'une clause de respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité dans les contrats de la commande publique

Rapporteur : Aurélie DEVEZE, Adjointe au Maire

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a rappelé l'obligation pour le titulaire d'un contrat de la commande publique, dont l'objet porte en tout ou partie sur l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public, et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité devant le service public.

Ce texte prévoit également que les clauses du contrat doivent rappeler cette obligation et préciser les modalités de contrôle et de sanction du cocontractant lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour les mettre en œuvre et faire cesser les manquements constatés.

Cette nouvelle exigence s'applique aux contrats en cours dont l'échéance intervient après le 25 Février 2023 et nécessite leur mise en conformité par voie d'avenant.

Les conventions de délégation de service public entrant dans ce cas de figure sont les suivantes :

- la Délégation de Service Public pour l'organisation de marchés à la brocante et de vide-greniers conclue avec la SARL EGO ORGANISATION,
- la Délégation de Service Public pour la gestion de la fourrière automobile municipale conclue avec la SAS ALEX ASSISTANCE DEPANNAGE.

Par conséquent, Madame DEVEZE invite le Conseil Municipal à approuver les termes des avenants aux conventions de délégation de service public correspondants, tels qu'ils sont annexés à la présente, et à autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 7

Acquisition d'une parcelle appartenant à des particuliers

Rapporteur : Fulgencio BERNAL, Adjoint au Maire

Suite à l'aménagement du giratoire à l'intersection du Cours de la République et du Cours Frizet, il s'avère opportun en vue de réaliser un espace vert et dans la perspective d'un agrandissement des trottoirs, d'acquérir la parcelle appartenant à [REDACTED], cadastrée section BD numéro 539, d'une superficie de 22 m².

En accord avec les propriétaires, cet achat se ferait selon les conditions suivantes :

- un prix de 2 000 €,
- construction d'un mur de clôture de 7,80 m de long sur 1,80 m de haut en limite de propriété,
- prise en charge par la Collectivité de tous les frais liés à ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner à cette acquisition et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Question n° 8

Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2022
par l'Etablissement Public Foncier Alpes-Côte d'Azur

Rapporteur : Didier CARLE, Maire

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit être informé des acquisitions et des cessions réalisés par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2022, l'EPF a vendu à Grand Delta Habitat 3 parcelles :

- Une située à l'Audifrète, route de l'Isle, face à la station-service, sur laquelle il y aura une petite résidence,
- Deux autres situées lieudit Coucourelle Avenue René Char, pour la réalisation d'une première opération de 17 villas individuelles et une autre avec 10 villas également. Le Conseil Municipal avait voté une surcharge foncière pour ces opérations.

Pris acte.

Monsieur le Maire indique qu'il était prévu de voter le compte de gestion et le compte administratif, mais les services ont été destinataires uniquement du compte de gestion provisoire et non de celui signé et validé. De ce fait, sans le compte de gestion, le Conseil Municipal ne pouvait pas délibérer sur le compte administratif et c'est la raison pour laquelle il a été retiré au dernier moment.

La séance a été maintenue par rapport aux dossiers à présenter au titre de la DSIL dont la date limite de remise est le 24 février au plus tard.

Monsieur le Maire revient sur le tremblement de terre qu'il y a eu en Turquie et en Syrie et propose de voter une subvention de 1 000 euros pour aides ces peuples. Il ajoute que l'Association des Maires de Vaucluse a communiqué 3 organismes, 3 ONG qui acceptent les dons de solidarité internationale ; il y a ACTED, Cité Unifrance et Faceco. Il suggère que cette somme soit versée à l'un de ces trois.

Monsieur GRAVIERE demande s'il y aura éventuellement comme l'Ukraine une collecte de vêtements et autres.

Monsieur PASCAL indique que la difficulté rencontrée est l'acheminement. A sa connaissance aujourd'hui il n'y pas de structure ou de réseau pour la Turquie et la Syrie comme c'était le cas pour l'Ukraine permettant d'acheminer les dons.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 heures 20.

Gérôme VIAU, Secrétaire de séance,



Didier CARLE, Maire,

